



**JOACHIM HIRSCH**

**MATERIALISTISCHE  
STAATSTHEORIE.  
TRANSFORMATIONSPROZESSE  
DES KAPITALISTISCHEN  
STAATENSYSTEMS**

Hamburg, VSA-Verlag, 2005, 253 p.

Les récits médiatiques qui rythment la chronique des initiatives visant à sauver les grandes firmes de la banqueroute renvoient toutes à l'« intervention de l'Etat dans l'économie » comme à une situation qui relèverait d'une thérapie. S'y révèle en filigrane l'idée profondément ancrée que cette intervention relève d'une situation pathologique. La configuration normale serait donc, inversement, une saine retenue de la puissance publique dans les affaires privées du capital. Or, le capitalisme n'est pas seulement une économie de marché, mais un système social qui, en tant que tel, intègre l'Etat comme composante de base de son (dys)fonctionnement normal et c'est cela que l'ouvrage de Joachim Hirsch [1] contribue à nous aider à comprendre.

Avec l'auteur de ce livre, ce sont plus de 35 années [2] de travaux consacrés à l'élaboration d'une conception marxiste de l'Etat capitaliste qui sont condensées. La trajectoire personnelle de Hirsch permet en effet de suivre les débats qui ont jalonné les discussions « académiques » sur la théorie matérialiste de l'Etat depuis les années 1970. Sa réflexion débute durant les années 1970 lorsqu'il prend part au débat sur la « dérivation de l'Etat » (*Staatsableitung*), qui émerge en Allemagne de l'Ouest [3]. Depuis, il a continuellement retravaillé son approche, aussi bien au niveau abstrait, en dépassant la tendance fonctionnaliste qui marquait ses premiers travaux, qu'au niveau de l'analyse concrète, en développant une interprétation du passage d'un « Etat sécurité » fordiste (*Sicherheitsstaat*) à un « Etat concurrentiel » post-fordiste (*Wettbewerbstaat*) afin de comprendre les transformations de l'Etat en partant du cas de l'Allemagne [4].

Dans son dernier ouvrage, Hirsch reprend les perspectives déjà développées et aborde la question de l'Etat capitaliste en la développant à deux niveaux d'abstraction et de complexité successifs.

Premièrement, comme l'indique le titre de l'ouvrage, il élabore une théorie matérialiste de l'Etat. Cela renvoie au fait que le capitalisme, en tant que mode de production, est organisé autour de *formes sociales* historiquement déterminées. Le premier chapitre de l'ouvrage – « fondements d'une théorie matérialiste de l'Etat » – est consacré à une présentation des caractéristiques



73

[1] Joachim Hirsch est professeur (désormais retraité) à l'institut de recherche sociale et politique de la Johann Wolfgang Goethe-Universität à Frankfurt-am-Main.

[2] Son premier ouvrage sur l'analyse de l'Etat – *Staatsapparat und Reproduktion des Kapitals* – date de 1974 et propose une réflexion sur l'Etat capitaliste illustrée par l'analyse du développement de la politique scientifique et technologique de la République fédérale allemande.

[3] L'enjeu du débat tournait autour du niveau auquel on devait poser la place de l'Etat dans le mode de production capitaliste. Par exemple, pour certains il s'agissait de dériver l'Etat de la surface de la société capitaliste (du procès de circulation), tandis que pour d'autres il fallait le dériver du procès d'ensemble de (re)production du capital. Ce débat a été repris à la fois en France et en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, c'est la *Conferences of Socialist Economists* – éditeur de *Capital & Class* – qui traduit le débat allemand dans *State and Capital: A Marxist Debate* (1979), édité par John Holloway et Sol Picciotto. Le débat se poursuit tout au long des années 1980 dans diverses revues et donne lieu à deux publications en 1991 : *The State Debate* (édité par Simon Clarke), ainsi que *Post-fordism and Social Form* (édité par Werner Bonefeld et John Holloway). En France, ce sont les ouvrages de Jean-Marie Vincent (*L'Etat contemporain et le marxisme*, 1975) ainsi que de Nicos Poulantzas (*La crise de l'Etat*, 1976) qui ont permis de faire connaître ce débat. D'ailleurs, les contributions de Hirsch à ces ouvrages sont, malheureusement, ses seuls écrits traduits en français.

[4] Voir notamment *Vom Sicherheitsstaat zum nationalen Wettbewerbsstaat*, Berlin, ID-Archiv, 1998.

téristiques fondamentales de l'Etat moderne comme l'une de ces *formes sociales*, plus précisément comme *forme politique* constitutive du mode de production capitaliste.

Deuxièmement, Hirsch explore les dynamiques concrètes du capitalisme. Pour ce faire, il tente d'élaborer une approche permettant la périodisation du capitalisme afin de rendre compte des différentes formes que prend l'Etat en lien avec la dynamique de l'accumulation. Dans un premier temps, il se focalise sur les transformations de l'Etat « au singulier » et les différentes formes qu'il prend, particulièrement à la suite de la crise du « fordisme ». Puis, il intègre le fait que l'Etat n'existe que dans un rapport à une multiplicité d'autres Etats et analyse les transformations du système d'Etats, en tentant de conceptualiser les évolutions des rapports interétatiques et de l'impérialisme.

### LE « LIVRE MANQUANT » SUR L'ETAT ?

La première partie de l'ouvrage est consacrée à déterminer la place de l'Etat dans l'explication du capitalisme au niveau le plus abstrait de sa conceptualisation [5]. L'ambition de Hirsch est de compléter l'analyse marxienne en développant une théorie matérialiste de l'Etat. En effet, comme cela est souvent souligné [6], Marx n'a pas produit d'analyse spécifique des *formes politiques* de la société bourgeoise aussi systématique que son analyse du capital en tant que *forme valeur* [7]. Cela rend nécessaire, selon Hirsch, le développement d'une théorie de l'Etat moderne qui soit calquée sur la critique de l'économie politique. Ainsi dans la mesure où la critique de l'économie politique est une critique des catégories de l'économie politique, la théorie matérialiste de l'Etat serait une *critique de l'Etat*.

Hirsch situe le point de départ d'une théorie matérialiste de l'Etat dans les rapports matériels de production, i.e. la manière dont les êtres humains se comportent les uns par rapport aux autres dans le procès de production [8]. Le procès de production ne doit pas être ici entendu dans un sens restreint de procès *dans la production*, mais bien comme un ensemble de rapports sociaux qui constitue la possibilité d'existence de l'être humain. De ce point de vue, l'introduction par Hirsch de la notion de *mode de sociétalisation* (*Vergesellschaftungsweise*) permet de lever certaines ambiguïtés liées au concept de mode de production car il souligne le caractère intrinsèquement social de toute forme de production. Cela a pour mérite, d'une part, d'écarter le technologisme qui sépare rapports de production et forces productives et donne le primat aux forces sur les rapports. D'autre part, plus fondamentalement, cela disqualifie d'emblée toute approche qui considère l'être humain comme une monade qui entre ensuite en interaction sociale (tel l'*homo oeconomicus* des néo-classiques).

Dans le cas qui concerne Hirsch, l'étude du mode de sociétalisation capitaliste permet ainsi d'appréhender la *loi de la valeur* [9] comme l'axe sur lequel s'articule la société capitaliste, ce qui façonne le type de rapports sociaux liant les êtres humains dans cette société.

Or, ce mode de sociétalisation est fondamentalement contradictoire [10] et s'exprime en se dédoublant dans deux formes sociales fondamentales : la *forme valeur* – dont l'expression est la monnaie – et la *forme politique* – qui s'exprime dans la séparation de « l'Etat » par rapport à la « société », de la « politique » par

rapport à « l'économie ». Il importe de préciser que cette séparation, en tant que dédoublement, est une « unité polaire ». Ainsi, l'économie n'est pas le présupposé de la politique, leur différenciation est la conséquence de la contradiction inhérente à la loi de la valeur.

Le caractère contradictoire du capitalisme s'explique par le fonctionnement de la loi de la valeur, qui fait que la reproduction matérielle d'ensemble du capitalisme – en tant que production et réalisation de plus-value – est en déséquilibre constant.

D'une part, le procès d'accumulation du capital repose sur une double conflictualité : verticale dans la production de plus-value qui met en jeu l'antagonisme capital-travail ; horizontale autour de l'appropriation de la plus-value sous la forme de profit qu'implique la concurrence intercapitaliste. Ces deux conflits insolubles engendrent le risque constant d'arrêt et de rupture dans le procès d'accumulation et forment donc la possibilité de la crise du système.

D'autre part, l'opération de la loi de la valeur repose sur des conditions sociales et des préconditions naturelles qui, non seulement ne peuvent pas être produites et reproduites par les mécanismes de marché capitaliste, mais plus encore dont l'existence est menacée par ces processus-mêmes. Hirsch souligne que ces préconditions ne sont pas seulement les conditions naturelles de la production et de la vie, mais également les traditions culturelles, les liens sociaux et les valeurs qui ne sont pas orientés vers la forme marchandise, de même que les formes de production matérielles qui ne sont pas des rapports immédiatement capitalistes comme le travail ménager ou la production artisanale. Sans ce type de rapports, la disponibilité de la force de travail ainsi que l'existence et la cohésion de la société ne pourraient pas exister.

Ainsi, en dehors du procès de valorisation immédiat, le capital a toujours besoin de préconditions à sa (re)production. Le capital – en tant que valeur en procès – ne peut produire qu'une reproduction marchande de la société, et ni la nature, ni la force de travail ne sont des marchandises [11]. Dès lors, le capitalisme ne peut pas être considéré comme pure économie de marché. Ses contradictions internes rendent nécessaire une action destinée à stabiliser la composante matérielle, l'ordre et la conservation de la société qui soit extérieure au procès de valorisation immédiat. Or, selon l'auteur, cette action ne peut se produire que par la seule forme de communauté politique possible dans les limites de la société capitaliste : au moyen de l'Etat. L'Etat et le marché ne sont donc pas des contraires, mais indissolublement liés.

D'un côté, l'Etat comme appareil de coercition rend possible l'existence du marché par la garantie de la propriété privée et les rapports juridiques qui lui sont liés, et il doit constamment intervenir pour qu'il puisse fonctionner. De plus, en tant qu'instance de représentation de la société – entendue comme agrégats de citoyens égaux abstraits – l'Etat constitue un nœud de légitimation en tant que lieu de médiation des conflits sociaux sans lequel la société capitaliste ne pourrait pas se reproduire. Les conflits de classe y prenant la forme sublimée de conflits entre citoyens abstraits.

De l'autre, l'Etat est fondamentalement dépendant du procès de valorisation dans la mesure où, en tant qu'Etat politique séparé de la société civile, donc de l'appropriation du surplus social, il

dépend du bon déroulement de l'accumulation pour ses ressources (principalement par la médiation de l'impôt).

Cette conception permet de comprendre le lien organique qui lie *forme valeur* et *forme politique* et le fait que l'Etat moderne et le capital ne peuvent exister l'un sans l'autre.

Après avoir présenté les déterminations élémentaires de l'Etat, Hirsch poursuit en évoquant les rapports entre certains phénomènes sociaux et la *forme politique* de la société capitaliste.

D'abord, il montre que l'organisation de la société capitaliste en un système d'Etats territoriaux est l'une des caractéristiques constitutives du capitalisme. Selon lui, la *forme politique* du capitalisme se reproduit donc également nécessairement au travers d'un système de concurrence entre Etats. Il n'y a donc pas deux logiques, l'une de l'Etat, l'autre du capital, mais une logique contradictoire du mode de sociétalisation capitaliste. Une telle perspective s'oppose d'emblée à une conception en termes d'hyper-impérialisme ou d'Empire, qui verrait l'émergence d'un rapport de domination post-étatique globalisé.

Ensuite, il expose les rapports entre l'Etat moderne et le nationalisme, le racisme et le sexisme. Ce rapport est plus complexe dans la mesure où ces phénomènes ne sont pas directement produits par le capitalisme<sup>[12]</sup> et Hirsch montre bien qu'ils revêtent des rôles différents dans la reproduction de la société capitaliste suivant le lieu et le moment. Néanmoins, il affirme également qu'il serait erroné de croire que le capitalisme puisse jouer un rôle émancipateur en relation à ces phénomènes.

## DE LA FORME POLITIQUE AUX FORMES DE L'ETAT

Caractériser l'Etat moderne comme *forme politique* du mode de sociétalisation capitaliste ne permet pas encore d'analyser les transformations concrètes de l'appareil d'Etat. Hirsch suit en cela la méthode de Marx et procède par différents niveaux d'abstraction.

Afin de développer son analyse à ce niveau d'abstraction, Hirsch part de la nécessité de penser les crises périodiques du capitalisme. Les développements abstraits permettent de montrer que les formes sociales capitalistes sont instables et contradictoires mais, pour comprendre les transformations historiques de configuration du capitalisme, il faut se pencher sur la manière dont ces contradictions s'actualisent. Son approche consiste donc à construire des concepts intermédiaires. Dans ce but, il propose une reformulation de la Théorie de la Régulation<sup>[13]</sup> afin d'analyser la dynamique des formations sociales concrètes. Cette reformulation est nécessaire du fait de la faiblesse de la conceptualisation de l'Etat chez les régulationnistes<sup>[14]</sup>. Il propose donc de reprendre la notion d'*hégémonie* afin de souligner la centralité des institutions étatiques dans la régulation sociale.

Plus important que ce choix théorique, Hirsch apporte un élément fondamental à la compréhension du fonctionnement du capitalisme en établissant la nécessité d'élaborer des concepts intermédiaires liés à ce niveau d'abstraction. Il différencie les *formes sociales* – qui représentent les déterminations les plus abstraites du mode de sociétalisation capitaliste – des *institutions sociales* qui sont leurs actualisations historiques particulières dans les formations sociales capitalistes. Le capitalisme comme mode de sociétalisation peut donc se reproduire dans des confi-

## 75

[5] A des fins de clarification, on peut schématiquement diviser l'analyse en deux niveaux d'abstraction : d'abord, le niveau du *mode de production*, auquel se situent les mécanismes fondamentaux du capitalisme, qui définissent les limites de la reproduction du système d'ensemble. Ensuite, le niveau des *formations sociales*, qui renvoie à l'actualisation de ces mécanismes. Or, étant donné que ces mécanismes ne sont pas des lois causales mais des tendances contradictoires et que les formations sociales intègrent des éléments non capitalistes, la manière dont s'actualisent les mécanismes fondamentaux n'est jamais totalement prédictible, car enjeu et résultat de luttes sociales. De plus, le fait même qu'elles s'actualisent n'est jamais garanti, ce qui fonde la possibilité d'une fin du capitalisme.

[6] Comme sur toutes les questions touchant au *Capital*, il y a un débat sur les projets de Marx quant au plan de rédaction définitif de son projet d'ensemble. Une position soutient que le plan complet est celui qui figure dans l'introduction aux *Manuscrits de 1857-58 (Grundrisse)* – ce plan propose, en plus du livre sur le capital, des livres sur : la propriété foncière ; le travail salarié ; l'Etat ; le commerce extérieur ; le marché mondial. Une autre position est que les quatre livres composant le *Capital* – dont seul le premier a été publié par Marx – intègrent en fait la plupart des éléments qui auraient composé les livres manquants.

[7] Plus précisément en tant que « (forme-) valeur en procès », qui se traduit par les différentes formes que prend la valeur dans le procès de (re)production du capital.

[8] Il fait ici longuement référence aux positions de Marx et Engels développées dans la première partie de *L'Ideologie allemande*.

[9] La loi de la valeur se définit schématiquement comme un système de production privée d'objets utiles dont la raison d'être est le profit. Cela implique que la socialisation du travail dans le capitalisme prend la forme de travaux privés qui ne sont validés socialement que par leur échange sur le marché contre de la monnaie (seule forme d'expression possible de la valeur).

[10] Hirsch place d'ailleurs au centre de son explication la loi de la baisse tendancielle du taux de profit, tout en soulignant le caractère de tendance de cette loi, ce qui implique que d'autres phénomènes peuvent contrecarrer son action.

[11] La nature et la force de travail ont un statut particulier en tant que marchandises. Premièrement, elles sont les seuls éléments qui créent de la valeur. Deuxièmement, si elles prennent la forme valeur en étant traitées comme des marchandises – la rente et le salaire étant leur forme valeur – elles ne *sont pas* valeur, car elles ne sont pas produites par les mécanismes marchands. La monnaie a également un statut spécifique car, en tant qu'expression de la valeur, elle *est* valeur mais n'*a pas* de valeur puisqu'elle est l'équivalent général.

[12] D'ailleurs Hirsch souligne la distinction nécessaire entre le système d'Etats comme rapports d'unités territoriales de domination et la question de l'Etat-*nation*. Ce sont des concepts qui opèrent à des niveaux d'abstraction différents. L'Etat capitaliste moderne n'est pas forcément une nation.

[13] Pour une présentation critique de la Théorie de la Régulation voir l'article de M. Husson « L'Ecole de la Régulation, de Marx à la fondation Saint-Simon : un aller sans retour ? » dans le *Dictionnaire Marx contemporain*, Paris, PUF, 2001.

[14] Pour des développements voir Hirsch, J. (1990), « Regulation theory and historical-materialistic societal theory. Remarks on a shaky yet necessary relationship », *Economies et Sociétés, Série Théorie de la Régulation*, R, 5, déc 1990, pp. 97-113.



gurations très différentes et c'est d'ailleurs dans sa nature même que d'être en constante transformation. Les *formes sociales* déterminent ainsi les marges à l'intérieur desquelles les *institutions sociales* peuvent se transformer sans remettre en question la reproduction du capitalisme comme système social. Mais, il n'y a aucune garantie contre cette remise en question fondamentale. Cela dépend, « en dernière instance », de l'action des êtres humains.

Néanmoins, ce qu'il est important de comprendre est que l'action humaine se déroule dans des conditions données et que certaines actions se définissant comme contestataires peuvent parfaitement être intégrées dans un cadre capitaliste. Par exemple, les revendications salariales au sens strict – revendications de meilleures conditions de vente de la marchandise force de travail – sont en tant que telles des revendications qui se posent à l'intérieur du système. Néanmoins, et c'est le sens d'une perspective plus large, des revendications de ce type peuvent être poussées à se dépasser et ainsi revêtir une dimension qualitative lorsqu'elles arrivent au stade où elles menacent la reproduction du capital [15].

Pour schématiser, l'action humaine prend place dans une structure à double détente, dans laquelle la contestation des *institutions sociales capitalistes* peut contribuer à reproduire (ou à bouleverser) les *formes sociales capitalistes* [16].

### DE QUELQUES LIMITES

Malgré ses énormes apports, l'approche de Hirsch ouvre de nombreuses questions, parmi celles-ci, nous nous contenterons d'en relever deux qui nous semblent particulièrement intéressantes.

D'abord, Il nous semble que sa perspective développée devrait être complétée par une conceptualisation de l'Etat qui procède d'une dérivation plus systématique au niveau le plus abstrait du mode de sociétalisation. En effet, Hirsch s'appuie souvent sur l'*Idéologie allemande* pour rendre compte de la position de Marx sur l'Etat. Or il nous semble que si l'on veut dériver systématiquement la *forme Etat* du mode de sociétalisation capitaliste, c'est sur l'architecture conceptuelle du *Capital* qu'il faut s'appuyer. C'est en effet seulement en partant du *Capital* que l'on peut comprendre comment la loi de la valeur rend nécessaire le dédoublement de la société capitaliste en *Etat politique séparé* et *Société civile-bourgeoise*, formant ainsi une « unité polaire ».

De ce point de vue, le remarquable travail effectué par Tran Hai Hac [17] peut être pris comme exemple d'une conceptualisation venant en amont de l'approche de Hirsch. Tran reprend *Le Capital* en montrant de manière systématique et très détaillée que toute la démonstration de Marx présuppose la présence de l'Etat et que, de ce fait, la *loi de la valeur* n'est en aucun cas une loi « économique » au sens strict, mais une loi socio-politique [18].

Ensuite, il faudrait, selon nous, développer de manière plus approfondie la question du fétichisme de l'Etat (ou juridico-politique) qui constitue le pendant du fétichisme de la marchandise. L'importance de la catégorie de fétichisme dans l'architecture conceptuelle de Marx ne saurait être sous-estimée.

En effet, le fétichisme renvoie à ce que Garo [19] appelle, en reprenant certains passages de Marx, le « mode de représenta-

tion » propre au capitalisme. Cette notion permet de dépasser les apories de la catégorie d'idéologie comme « fausse conscience » en montrant que les représentations fétichisées ne sont pas fausses mais unilatérales. Ainsi, le développement d'une analyse du fétichisme politico-juridique permet de comprendre que la croyance en la neutralité de l'Etat n'est pas le fruit d'une erreur pure et simple qui masquerait la nature de classe de l'Etat, mais bien d'une vision unilatérale dans laquelle la précondition de base de l'Etat moderne, son abstraction de la société, disparaît.

De plus, faute de donner à la catégorie de fétichisme sa place dans l'architecture conceptuelle du mode de sociétalisation capitaliste, il devient difficile d'expliquer les limites dans lesquelles se meut le concept d'*hégémonie*, de même que celui d'*idéologie* qu'utilise Hirsch dans ses analyses plus concrètes des formations sociales. En effet, de même que les *institutions sociales capitalistes* ne peuvent pas se comprendre sans les *formes sociales* desquelles elles sont l'expression contradictoire, le concept d'hégémonie se base sur le fétichisme et constitue une *forme d'expression* du mode de représentation propre à la société capitaliste.

Le développement de ces deux points ne remet pas en question les principaux enseignements de l'ouvrage de Hirsch, mais ils pourraient contribuer à nourrir la recherche et le débat.

**Raphaël Ramuz**

[15] D'où une double nécessité. D'une part, celle de développer une perspective de transition qui permette d'inscrire des revendications dans un projet global de transformation sociale. D'autre part, celle de concevoir l'action de contestation à la fois dans et contre les formes sociales capitalistes, brisant en cela les catégories fétichisées qui limitent l'action syndicale à « l'économie » et l'action partisane à « la politique ».

[16] Par exemple la contestation d'un régime monétaire particulier – le fameux exemple monétarisme vs. keynésianisme – ne représente pas une contestation de la forme-valeur.

[17] Tran Hai Hac (2003), *Relire le Capital*, Lausanne, Page deux. L'ouvrage de Geert Reuten et Michael Williams (*Value-Form and the State*, London, Routledge, 1989) est un autre exemple d'une analyse systématique du rapport Etat – société civile à partir des contradictions du capitalisme.

[18] Tran montre que l'existence de la forme-valeur des produits du travail (dans la monnaie), de la force de travail (dans le salaire) ainsi que de la nature (dans la rente foncière) suppose non seulement un rapport marchand décentralisé, mais également un rapport centralisé à l'Etat comme instance de garantie externe du rapport contractuel.

[19] Garo, I. (2000), *Marx, une critique de la philosophie*, Paris, Seuil.



**SOPHIE BÉROUD, JEAN-MICHEL DENIS,  
GUILLAUME DESAGE, BAPTISTE GIRAUD,  
JÉRÔME PÉLISSÉ**

## **LA LUTTE CONTINUE ? LES CONFLITS DU TRAVAIL DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE**

**Editions du Croquant (coll. Savoir/agir  
de l'association Raisons d'agir), 2008, 159 p.**

Cet ouvrage collectif [1] vise à prendre le contre-pied du discours dominant sur les conflits au travail, discours qui se contente généralement de répéter que ces derniers ont diminué en intensité dans les trente dernières années. Si les auteurs ne s'opposent pas frontalement à ce constat, ils montrent en revanche qu'il découle d'une analyse par trop unilatérale pour rendre compte des différentes composantes qui nourrissent la conflictualité au travail.

La conception dominante s'appuie en effet sur une seule mesure pour étayer son constat : le décompte des journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT). Et, en France, le nombre de JINT est en effet passé de 3 millions à la fin des années 1970 à une fourchette allant de 250 000 à 500 000 JINT par an dans les années 1990. La principale faiblesse de cet indicateur est qu'il ne permet pas de saisir les différentes formes émergentes de conflictualité. Du fait que cet indicateur ne peut mesurer que le nombre de jours de grève perdus, il est par exemple conduit à convertir les débrayages de moins d'une journée en équivalent journée de travail, ce qui réduit considérablement la portée des résultats. Dès lors, les formes de conflit sans arrêt de travail sont tout simplement ignorées par cet indicateur.

Pour remédier à cela, les services du Ministère de l'intérieur français ont mis sur pied l'enquête « Réponse » (Relations professionnelles et négociations d'entreprise), effectuée tous les six ans depuis 1992. Cette enquête procède par entretiens et questionnaires auprès des directions, des représentants du personnel et des salarié-e-s d'environ 3000 entreprises. L'enquête « Réponse » permet d'appréhender les formes de conflictualité différant des arrêts de travail d'un jour ou plus : pétitions, refus des heures supplémentaires, débrayage de moins d'une journée, grève du zèle, etc. En intégrant ces formes de conflictualité dans l'analyse, les résultats montrent que, entre 2002 et 2004, 30 % des établissements de plus de vingt salariés ont connu au moins un conflit collectif, selon les déclarations des représentants de la direction, contre 21 % entre 1996 et 1998. Cela indique que, durant la dernière décennie, la conflictualité au travail, prise

dans un sens large, a augmenté dans les entreprises françaises dans la mesure où, à l'exception de la grève de 2 jours ou plus, toutes les autres formes de conflit ont augmenté.

Dans cet ouvrage, les auteurs vont partir de l'analyse des résultats de cette enquête pour questionner les répertoires d'actions actuels. Contre une vision d'un social pacifié, l'enjeu est ici de remettre le conflit à sa juste place de dimension structurante des rapports productifs. De plus, la question de la reconnaissance même du conflit est également un enjeu de lutte, comme en témoignent les différences d'appréciation entre représentants du personnel et direction sur le nombre de conflits dans les établissements.

Le point de départ proposé par les auteurs consiste à dépasser la focalisation unique sur la grève pour s'intéresser aux multiples « petits conflits » qui préparent bien souvent les arrêts de travail. Un chapitre du livre nous invite ainsi à saisir la grève de façon relationnelle comme étant enracinée dans un large spectre de pratiques à la fois individuelles et collectives (de l'absen-



[1] Sophie Béroud est maître de conférences en science politique à l'Université Lyon 2 et chercheur au laboratoire TRIANGLE (ENS-LSH) ; Jean-Michel Denis est maître de conférences en sociologie à l'Université de Marne-la-Vallée, chercheur au Centre d'études de l'emploi ; Guillaume Desage est ingénieur d'études en sciences humaines et sociales au CERAPS ; Baptiste Giraud est doctorant en science politique à l'Université Paris 1, membre du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) ; Jérôme Péliisse est maître de conférences en sociologie à l'Université de Reims, chercheur à l'IDHE Cachan (UMR CNRS).

téisme au refus des heures supplémentaires, en passant par le boycott ou l'investissement de réunions sans y être convoqué). Au cours de l'exposé, le collectif d'auteurs s'applique à réfuter bon nombre d'idées reçues au sujet de la conflictualité sociale en France (syndicats trop revendicatifs, la France comme pays « gréviste »...). Les multiples éclairages de l'ouvrage fournissent plusieurs éléments à même de stimuler de nombreux débats.

Ainsi, les théories d'une société postindustrielle postulant une césure entre les formes anciennes (sous-entendu grévistes) et nouvelles de conflictualité sont discutées et leur portée fortement relativisée. Ce type d'analyse conduit en effet à surestimer la disparition du taylorisme en oubliant le développement d'un néotaylorisme, peut-être plus « subtil », mais toujours basé sur l'intensification du travail et la chasse aux temps morts, et cela dans tous les secteurs, y compris le tertiaire. De même, l'analyse des résultats de l'enquête montre un redéploiement des pratiques conflictuelles dans tous les secteurs, certes à des intensités variables, plutôt qu'un clivage opposant le secteur des services aux autres. En effet, dans la plupart des secteurs, ce sont les questions touchant au salaire et au temps de travail qui servent de base au renouveau des pratiques conflictuelles. Il est donc difficile d'accréditer l'idée d'une césure entre industrie et tertiaire. Néanmoins, l'industrie représente toujours un terrain favorable de développement des conflits, ce qui conduit les auteurs à parler d'intensification de luttes déjà là, soulignant ainsi l'importante dimension de la nécessaire accumulation d'expériences collectives.

Au nombre des éléments favorisant un développement des conflits figure notamment la taille de l'établissement, les grandes unités étant plus conflictuelles, alors que ce sont plutôt des conflits individualisés (avertissement, sanctions), voire juridiques (prud'hommes) qui sont observés dans les petites entreprises. Les grands établissements sont également un terreau favorable au développement syndical, autre facteur déterminant dans le développement des conflits, bien qu'il faille l'examiner avec plus d'attention afin de tenir compte de la diversité des pratiques. L'implantation syndicale doit, en effet, être appréhendée comme nécessaire sans être suffisante : « *On ne peut se satisfaire de la corrélation, clairement établie, entre syndicalisation et conflictualité, et renvoyer à la mesure de la présence institutionnelle des syndicats dans les établissements. Car on ne sait pas ce qu'elle recouvre en termes de pratiques concrètes, réellement mises en œuvre.* » (p. 122) L'enjeu étant ici celui de la production d'un collectif malgré la relative faiblesse des syndicats français en nombre d'adhérents et malgré une certaine institutionnalisation des représentants de base. Dans ce cadre, la présence et le travail militant de terrain, entendu comme travail d'information et de « traduction » des enjeux des négociations, constitue un élément autrement déterminant dans le développement de la conflictualité dans l'entreprise. Il s'agit donc, pour ces délégués de la base, de surmonter, à la fois, leur faiblesse numérique et la distance qu'une majorité de salariés adoptent envers eux par un travail de terrain quotidien.

Par ailleurs, les auteurs discutent la question du rapport entre négociation et conflit, ce qui les amène à conclure à une imbrication des deux types de pratiques plutôt qu'à leur opposition. Là encore, les conceptions couramment véhiculées conduisent

à identifier négociations avec pacification des relations, alors que l'ouvrage nous montre que, au contraire, plus les négociations sont nombreuses, plus des conflits auront des chances de se développer. Le même paradoxe apparent s'applique à certains mécanismes de management dit « participatif » – censés canaliser le mécontentement des salariés – qui en fait démontrent une certaine ambivalence, puisqu'ils peuvent aussi révéler des attentes nouvelles et donc de nouvelles sources de conflictualité.

La tendance de fond identifiée dans ce livre est celle d'un recouvrement de ces modalités d'action, bien que, là encore, le développement d'une forme de conflictualité dépende de la manière de construire du collectif autour des thèmes négociés. Le rôle des militants à la base est encore une fois primordial, notamment au niveau de la transmission-traduction d'informations, car une corrélation est repérable entre le nombre et la fréquence des pratiques d'informations et le développement de pratiques conflictuelles, qui passe ainsi par une appropriation des négociations par les salariés. L'importance de ce type d'activité militante peut être démontrée, a contrario, par les pratiques éloignées de tout aspect revendicatif de certains représentants du personnel non syndiqués – catégorie favorisée par diverses réformes gouvernementales afin d'affaiblir les syndicats. L'activité militante, soutenue par les positions institutionnelles des syndicats, contribue ainsi à fournir une médiation qui stimule l'intrication entre négociation et conflit. Il s'agit ici de préciser que le propos des auteurs est de s'intéresser aux négociations internes aux entreprises en lien avec la présence syndicale. Ils ne traitent donc nullement des mécanismes néo-corporatistes de concertation sociale tripartite – du type « table ronde » – qui conduisent plutôt à une intégration accrue des appareils syndicaux dans la (soi-disant) gestion de l'économie. Cet ouvrage traite donc au final de ce qui se trame à l'écart, avant ou autour des « projecteurs » de la grève. Il contribue ainsi à mieux saisir les récentes luttes d'une plus grande ampleur et plus radicales (occupation d'entreprises, séquestration de dirigeants comme « outil de négociation ») dans une France où les fermetures d'entreprises et les licenciements se multiplient. Sans préjuger en rien du futur du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), ce renouveau des formes de conflictualité n'en constitue pas moins un des éléments de sa trame de fond.

Cet ouvrage contribue donc à faire entendre le bouillonnement du violent affrontement social à l'œuvre en France, mais également à nous faire prendre conscience de l'importance des actions collectives, même limitées, dans le renouveau des pratiques de conflictualité et d'organisation. Il est bien entendu trop tôt aujourd'hui pour déterminer si et à quel rythme ce renouveau des pratiques conflictuelles sans arrêt de travail – dans un contexte très défavorable d'attaques patronales – aboutira à des mouvements de plus large ampleur et d'intensité plus forte, tant la réponse à cette interrogation ne pourra être fournie que par les luttes. **Alexandre Martins**



**THOMAS HUONKER, REGULA LUDI**  
**ROMS, SINTIS ET YÉNICHES**  
**LA «POLITIQUE Tsigane» SUISSE**  
**À L'ÉPOQUE DU NATIONAL-SOCIALISME**  
 Editions Page 2, Lausanne, 2009, 220 p.

79

### Bonnes feuilles

*Exode, renvoi et mort d'Anton Reinhardt*



Anton Reinhardt est un jeune Sinti de dix-sept ans. Le 25 août 1944, à la nuit tombante, il tente de rejoindre la Suisse à la nage en traversant le Rhin à hauteur de Waldshut. Capturé, il est conduit à la prison de district de Zurzach pour passage illégal de la frontière. Anton Reinhardt, qui lors de son premier interrogatoire affirme s'appeler Anton Bü., demande l'asile en tant qu'objecteur de conscience. Il craint par ailleurs d'être condamné en cas de renvoi en Allemagne. La Gestapo l'a en effet déjà arrêté pour avoir tenu des propos défaitistes et s'être absenté de son travail. C'est en usant d'un subterfuge qu'il est parvenu à s'évader. Le demandeur d'asile espère être admis en tant que réfugié militaire, mais les policiers accueillent sa déposition avec méfiance, surtout lorsqu'ils découvrent sa véritable identité et apprennent qu'il vient d'une famille nomade. Un rapport précise «*que le prétendu Bü. Anton s'appelle en réalité Reinhardt Anton et qu'il a donc donné une fausse identité. Cet individu est décrit comme une personne douteuse et ses parents appartenaient avant la guerre aux «gens du voyage», c'est-à-dire aux Schirmflicker (réparateurs de parapluies). Les véritables mobiles qui ont poussé le susmentionné à fuir en Suisse ne sont pas connus, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas pu être établis. Il est en revanche établi qu'il travaillait il y a*

No. 251/215

Grw. Kdo. I. 44  
 Reg. Nr. 01/1/100

Benken II, 9. 9. 44

An den  
 Chef des U.-Abschnittes VI  
 Flüh.

13 SEPT 1944 N24287

ad acta

Antwort auf / Réponse au / No. / vom / du

Gegenstand / Objet: Ausschaffung eines deutschen Zivilflüchtlings;  
REINHARDT Anton.

Am 8.9.44 um 2205 wurde beim Grenzstein No. 118 im Benkenspitz auf Anordnung des Ter. Kdo. 4 durch den Kantonspolizeikorporal Bucher des Postens Oberwil über die Landesgrenze nach dem Elsass abgeschoben:

Reinhardt Anton, des Ludwig und der Elvira, geb. 10.6.27, von Weiden, Württemberg, ledig, Chauffeur, letzter Wohnort: Waldshut.

Reinhardt ist am 25.8.44 oberhalb der Eisenbahnbrücke in Koblenz von Waldshut her über den Rhein illegal in die Schweiz geflüchtet.

Die Ausschaffung erfolgte auf Grund der Weisungen des eidg. Justiz- und Polizeidepartements vom 12.7.44 und verlief ohne Zwischenfall.

Bestätigung der tff. Meldung vom 8.9.44 um 2320 an die Meldesammelstelle des Grw. Kdo. I Basel-Lysbüchel.

251/1095 An den Sektorkommandanten II in Basel-Lysbüchel, überwiesen, Flüh, den 11. 9. 1944. Der Chef des U.-Abschn. VI  
 Wenden.

DER POSTENCHEF:  
 Mel. M. Frey, Bauh,  
 wakt: 195

15 SEP 1944

13 MARS 1944

K. 41 a. H. 37. 8005. 11208

Document ayant trait à l'expulsion d'Anton Reinhardt, portant la mention: «Reconduite à la frontière d'un réfugié civil allemand», le 8 septembre 1944. Archives fédérales suisses, Berne, fonds E 4264 (-) 1985/196, dossier N 24287. Voir traduction page suivante.

Corps des gardes-frontières  
du 1<sup>er</sup> Arrondissement des Douanes

Benken II, 9.9.44  
A l'attention du chef du sous-secteur VI  
Flüh

Objet: Expulsion d'un réfugié civil allemand:  
REINHARDT Anton.

Le 8.9.44, à 22h05, a été expulsé à la frontière avec l'Alsace, près de la borne N° 118, à l'endroit nommé Benkenspitz, sur ordre du commandement territorial 4, par le caporal de la police cantonale Bucher du poste de police d'Oberwil:

Reinhardt Anton, fils de Ludwig et de Elvira, né le 10.6.27, de Weiden en Bade-Wurtemberg, célibataire, chauffeur, dernier domicile: Waldshut.

Reinhardt s'est réfugié illégalement en Suisse le 25.8.44 en traversant le Rhin en amont du pont ferroviaire de Koblenz, en provenance de Waldshut.

L'expulsion a été exécutée en vertu des directives du Département fédéral de justice et police du 12.7.44 et s'est déroulée sans incident.

Confirmation de l'information téléphonique du 8.9.44 à 23h20 au service d'enregistrement du commandement du corps des gardes-frontières I à Basel-Lysbûchel.

Le chef de poste: [signature]

Transmis au chef du secteur II à Basel-Lysbûchel.  
Flüh, le 11.9.1944.

[Tampon: Direction générale des douanes et Division de police]

*quelques semaines encore en tant que journalier (auxiliaire) dans les Ateliers de constructions mécaniques Mann à Waldshut.»*

Les archives allemandes font ressortir qu'Anton Reinhardt avait bel et bien été appelé au service militaire. En tant que « métis tzigane », il risquait également la stérilisation forcée. A-t-il lui-même tu ce fait aux fonctionnaires suisses ou ceux-ci ne l'ont-ils pas jugé pertinent? Toujours est-il que le procès-verbal de l'interrogatoire n'en fait pas mention. Or, Reinhardt avait effectivement reçu au début de l'été 1944 l'ordre de se rendre dans un hôpital pour y subir une « stérilisation » (*Unfruchtbarmachung*). Il était recherché par la police pour n'avoir pas répondu à cette convocation. Une décision administrative avait également « menacé de l'envoyer en camp de concentration s'il ne se soumettait pas à la stérilisation ».

Lors de son second interrogatoire en Suisse, Anton Reinhardt précise qu'il est le fils d'une Sinteza née en Suisse qui aurait épousé Anton Bü., un vannier allemand, après la mort de son

père. Il évoque désormais la persécution raciale comme motif de fuite: « Mes ancêtres sont originaires des Balkans, je suis donc Tsigane. [...] Les Allemands ont interné plusieurs parents de ma mère au camp de concentration d'Auschwitz près de Kattowitz en Haute-Silésie. La police criminelle et la Gestapo ont déclaré lors de ma détention à Waldshut que le même destin m'attendait. C'est une raison supplémentaire de ma décision de m'enfuir en Suisse. »

Le 5 septembre 1944, la Division de police refuse d'accorder l'asile à Anton Reinhardt. Cette décision s'appuie pourtant sur les nouvelles directives du 12 juillet 1944 concernant la politique à l'égard des réfugiés, qui prévoient de ne pas refouler « les étrangers réellement menacés dans leur vie ou leur intégrité corporelle pour des raisons politiques ou autres ». Le renvoi d'Anton Reinhardt est en contradiction avec ces consignes, puisque la Division de police aurait dû considérer comme un péril mortel la menace de déportation en camp de concentration qui pesait sur le « métis tzigane » Anton Reinhardt.

Le 8 septembre 1944, Anton Reinhardt est refoulé en Alsace à hauteur de Benkenspitz (Bâle-Campagne). L'espoir du jeune homme « que personne ne [l']attrape » ne se réalise pas. Anton Reinhardt est arrêté et conduit au camp de concentration (camp de sûreté) de Schirmeck-Vorbruck en Alsace. Plus tard, il est affecté aux travaux forcés pour l'entreprise Daimler-Benz à Gaggenau, avant d'être transféré au camp de Rotenfels en mars 1945. Il s'en évade avec d'autres prisonniers, mais est à nouveau appréhendé par le *Volkssturm* local à Schapbach le 30 mars 1945. Emprisonné sur ordre du SS-Hauptsturmführer Karl Hauger, il passe le soir même en cour martiale qui le condamne à mort. Le matin suivant, Anton Reinhardt doit creuser sa propre tombe avant d'être abattu par Hauger d'une balle dans la nuque ou l'abdomen.

Après la guerre, les alliés ordonnent une enquête sur ces événements. En été 1946, le cadavre d'Anton Reinhardt est exhumé, photographié et enterré au cimetière de Bad-Rippoldsau après qu'un officier de la *War Crimes Investigation Unit* en ait vérifié l'identité. Karl Hauger, principal responsable de l'assassinat, est arrêté en 1957. Il avait séjourné pendant quelques années sous une fausse identité dans le nord de l'Allemagne, une condamnation à mort ayant été prononcée contre lui en France pour le meurtre de prisonniers de guerre français. Estimant ne plus risquer l'extradition vers la France, il était retourné dans le sud de l'Allemagne à la fin de l'année 1956. En 1961, il est condamné à sept années de réclusion pour le meurtre, ou plus précisément l'homicide, d'Anton Reinhardt. Son complice le plus proche, Franz Hindenburg Wipfler, contre lequel un mandat d'arrêt avait été émis en 1947 avant d'être levé, est quant à lui condamné à trois ans et demi de prison. ✱